

Ça peut attendre !

Bernard est associé depuis quelques mois avec sa fille, Marion. Enthousiaste, Marion souhaite améliorer les conditions de travail et aménager les abords de l'exploitation en commençant par évacuer les déchets stockés autour des bâtiments. Pour elle, c'est d'autant plus important qu'elle souhaite développer dans quelques années une activité de vente à la Ferme. Bernard partage cet objectif mais ne passe pas à l'action.

Après la traite, Bernard et Marion se retrouvent dans la cuisine familiale autour d'un café. Marion propose à son père : *"Il ne pleut pas aujourd'hui, nous pourrions faire*

un tour à la déchetterie". Bernard lui répond laconiquement : *"Ça peut attendre"*. Marion est déçue.

Analysons les faits

Marion n'a pas été très précise, elle a suggéré l'action sans exprimer son besoin : travailler dans un cadre agréable, besoin d'ordre, donner une bonne image. Marion ne peut pas faire la tâche seule, elle a besoin de l'aide de Bernard pour agir.

Bernard ne montre pas d'intérêt pour cette action. Pour lui, ce n'est pas une priorité. Il ne reconnaît pas les besoins de Marion et cela génère chez elle une frustration.

Que faut-il retenir ?

La procrastination consiste à remettre à demain une tâche qui aurait dû être effectuée aujourd'hui. Cette tendance peut avoir

des conséquences sur soi. Cela peut par exemple générer de l'anxiété par rapport aux tâches qui s'accumulent. Les conséquences peuvent aussi être relationnelles et source de conflit entre associé(e)s. Dans certains cas, cela peut aussi avoir des répercussions sur la santé économique de l'entreprise (retard dans le paiement des factures générant des intérêts ou retard dans les semis des cultures avec des conséquences sur les rendements). Pour éviter cette tendance à la procrastination par l'un des associé(e)s sur une action à accomplir, la décision doit être partagée entre tous et toutes. Certes, chacun peut avoir ses "bonnes" raisons de ne pas faire ce que l'autre souhaite. En amont, donner la possibilité à chacun d'exprimer son sentiment, son besoin, d'expliquer les bénéfices attendus et lever les freins peut enclencher l'adhésion et la mise en œuvre du travail.

Enfin, pour atteindre une situation désirée, il est important et nécessaire de planifier l'action, c'est-à-dire définir une date de réalisation et l'inscrire dans l'agenda. Lorsque l'objectif à atteindre est ambitieux, il est alors nécessaire de décomposer l'action en sous-objectifs, en fixant des échéances réalistes.

> Lister, prioriser, partager, écouter et enfin planifier pour passer à l'action.



→ INFO

Les chroniques "Relations humaines" sont écrites à partir de faits évoqués par des agriculteurs et agricultrices dont nous changeons les prénoms.

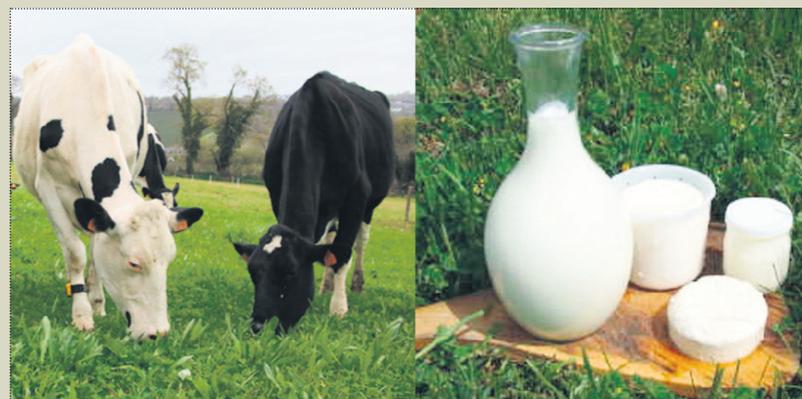
en bref

L'Homme et l'animal en compétition pour l'accès à l'alimentation ? Un groupe pour y réfléchir

Ce sujet est de plus en plus abordé au sein de notre société, avec le plus souvent des éléments à charge contre l'élevage. Le Casdar Eradal est un projet national pour évaluer objectivement la contribution des élevages laitiers à la production alimentaire pour l'Homme. Les filières bovine, ovine et caprine sont impliquées dans le projet. L'objectif est de caractériser l'efficacité d'utilisation des ressources alimentaires végétales par les ruminants pour produire des denrées alimentaires pour l'Homme. Des indicateurs permettront de reconnaître les systèmes d'élevage performants et ainsi mettre en évidence les leviers possibles pour améliorer cette efficacité.

Dans ce cadre, un groupe de réflexion breton en filière bovin lait se met en place pour échanger sur les résultats de recherche et les leviers d'amélioration. Ce groupe rassemblera des éleveurs, des acteurs de la filière puis des consommateurs et définira les modes d'information et formation sur le sujet. Ce groupe se réunira deux fois par an sur les trois prochaines années.

Vous êtes motivés pour y participer ou souhaitez en savoir plus ? Contactez Estelle Cloet, en charge du suivi du projet pour la chambre d'agriculture de Bretagne (02 98 52 49 48 ou au 06 77 89 86 90) ou le conseiller lait de votre secteur.



→ PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PROJET SUR www.chambres-agriculture-bretagne.fr/synagri/act-lhomme-et-animal-en-competition-pour-lacces-a-lalimentation